

Consignes MEM2 :

L'oral en lui-même dure 10 minutes : 5 minutes de synthèses et 5 minutes où il faudra répondre à une ou plusieurs questions ouvertes (le but sera de développer au maximum ses réponses et d'approfondir son argumentation).

Vous avez 10 minutes pour vous préparer, durant cette préparation vous devez :

- *Faire une synthèse globale du texte (Lui donner un titre, source, de quoi ça parle, ...)*
- *Extraire 3 mots (ou groupe de mots) clefs du texte (Mots qui pour vous sont les plus importants du texte)*
- *Justifier ces mots clefs (pourquoi avoir choisi ces mots, quels sont leur importance dans le texte ?)*
- *Répondez à la question : Pensez-vous que la médiation soit un progrès pour la justice ?*

S'il vous reste du temps, identifiez les problématiques du texte, trouvez des solutions à ces problématiques, écrivez ce que vous pensez du texte, ...

Cela pourra toujours être utile pour répondre par la suite aux questions du jury et vous permettra d'approfondir votre analyse de texte !

SUJET-4-3

Le Monde p. 38 • 533 mots

Laurianne Rossi.

La confiance dans la justice de notre pays s'érode d'année en année. En cause, principalement, la lenteur de l'institution : quatorze mois en moyenne pour une procédure en première instance, dix-sept mois en appel ! A travers les dispositions relatives à la médiation, le projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire présenté par le garde des sceaux, Eric Dupond-Moretti, examiné à partir du 18 mai à l'Assemblée nationale, devrait répondre à ce défi d'une justice plus efficace. Le texte propose deux avancées majeures qui font l'objet d'un large consensus : d'une part, l'extension de l'obligation de médiation préalable obligatoire à tous les troubles de voisinage, ces litiges du quotidien que la médiation peut résoudre plus vite et plus efficacement ; d'autre part, la mise en place d'un conseil national de la médiation, véritable interface entre les praticiens et les pouvoirs publics, voire entre les praticiens et la société française. Soulager l'institution judiciaire

Depuis le début de notre mandat de députés, nous avons accompagné le travail de réflexion mené par une grande partie des organisations de médiateurs afin de mieux prendre en compte la médiation dans la justice du quotidien et soulager l'institution judiciaire de nombreux litiges, familiaux, sociaux (prud'hommes) ou relevant du contentieux de proximité, qui pourraient être résolus plus rapidement grâce à ce mode de règlement des conflits. Depuis la première loi de 1995 sur la médiation et la transposition en droit français de la directive européenne de 2008, du chemin a été parcouru grâce au travail des praticiens de la médiation sans pour autant lever les derniers blocages au développement de cette pratique en France. Or, dans une société de plus en plus violente et sujette à des crispations, la médiation est un moyen de sortir des conflits

par le haut en dépassant les émotions contradictoires, en partant d'intérêts personnels divergents pour rechercher les intérêts communs, même enfouis. Le principe de la médiation est de permettre une solution entre pairs, qui s'y engagent volontairement, avec l'aide d'un tiers neutre, indépendant et en toute confidentialité. Choisi librement par les deux parties, le médiateur, formé et expérimenté, crée les conditions de ce travail commun qui permettra aux parties en conflit d'aboutir à un accord. Contrairement aux jugements rendus par les tribunaux, les accords de médiation sont logiquement appliqués à plus de 90 %. Inscrite dans la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire, la médiation, moins coûteuse qu'une procédure Judiciaire classique, contribuera assurément à désengorger les tribunaux ; et pour peu que notre société mette en place les structures et les moyens adaptés, elle permettra une meilleure résolution des conflits, sans autorité extérieure. Face à une société de plus en plus individualiste, la médiation pourrait contribuer ainsi à l'élaboration patiente d'une fraternité du XXIe siècle et à sa mise en œuvre sur le terrain.